

Délivrance de permis de conduire provisoires catégorie B modèle 18 sans guide

Écrit par Alaimo, Lydia

Mardi, 03 Février 2015 14:03 - Mis à jour Lundi, 09 Février 2015 12:56

Les documents relatifs aux permis de conduire sont délivrés en deux temps :

Pour introduire votre demande, vous devez vous présenter personnellement au service.

Ensuite, pour retirer votre document, vous devrez vous présenter dès la première semaine qui suit votre demande et dans un délai maximum de 3 mois.

Au-delà, le document est obligatoirement annulé.

Quelles sont les conditions ?

- Être âgé de 18 ans

Quels sont les documents à fournir ?

- Une attestation de réussite d'examen théorique
- Carte d'identité en cours de validité
- Certificat d'aptitude délivré par une école de conduite agréée
- La photo de votre document d'identité sera automatiquement utilisée via notre logiciel pour la réalisation de votre permis à condition que celle-ci soit récente. Le cas échéant, 1 nouvelle photo vous sera réclamée.

Tarif : 25 €